



→ Spécial "persévérance scolaire"

Sommaire

- Le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales
- Décrochage scolaire, persévérance, de quoi parle-t-on ?
- Les actions et dispositifs pour vaincre le décrochage
- La semaine de la persévérance scolaire dans les départements
- Contacts et ressources utiles

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale qui s'inscrit dans les priorités de la "stratégie Europe 2020" pour une économie durable, intelligente et inclusive.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est fixé deux objectifs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché.

Le plan d'action "Tous mobilisés pour vaincre le décrochage", met l'**accent sur la persévérance scolaire** et la prévention afin d'éviter les sorties prématurées des élèves.

Pour valoriser le travail réalisé tout au long de l'année dans les établissements scolaires en matière de prévention du décrochage et mobiliser l'ensemble des acteurs et des partenaires concernés, **une semaine de la persévérance scolaire**, déjà expérimentée dans quelques académies, est généralisée cette année.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, elle se déroulera du **15 au 25 mars 2016**.

Retrouvez dans cette Lettre Infos, un rappel du rôle de l'Etat et des collectivités territoriales dans la lutte contre le décrochage scolaire, une définition du décrochage, une présentation des actions et dispositifs, des exemples en département ainsi que les contacts et ressources pour aller plus loin.

Le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales

La lutte contre le décrochage scolaire relève d'une politique interministérielle. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Emploi, les régions et les partenaires sociaux agissent ensemble pour prévenir, repérer, prendre en charge et proposer des solutions aux jeunes décrocheurs.

→ Rappel du plan ministériel : 3 axes clés pour lutter contre le décrochage

Élaboré de façon partenariale, le plan de lutte contre le décrochage engage l'ensemble du système de formation initiale et ses partenaires : de la prévention à la remédiation. Il s'articule autour de trois grands axes.

■ Tous mobilisés contre le décrochage

L'action quotidienne des intervenants sera valorisée chaque année lors d'une **Semaine de la persévérance scolaire** organisée dans chaque académie et avec pour slogan "Ensemble on s'accroche !". L'**implication des parents** est encouragée et renforcée.

Un **numéro unique**, le 0 800 12 25 00, permet aux jeunes en situation de décrochage et à leurs parents d'échanger avec un conseiller pour obtenir des conseils et une information immédiate et fiable sur les solutions alternatives de formation et d'accompagnement qui s'offrent à eux. Ce conseiller oriente le jeune vers une structure de proximité fournissant un accompagnement personnalisé.

■ Faire le choix de la prévention

Le **plan national de formation** des personnels de l'Éducation nationale prévoit un module spécifique sur le décrochage.

L'Onisep Centre sur le web

Retrouvez toute l'information sur les formations et l'orientation en région sur notre site internet :

www.onisep.fr/Orleans

Téléchargez toutes nos lettres infos gratuitement :



www.facebook.com/onisepcentre



@OnisepCentre



Les programmes de réussite éducative (PRE), institués par la loi de cohésion sociale de 2005 et déployés sur l'ensemble du territoire, ont pour objectif d'apporter aux enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville un parcours individualisé reposant sur une approche globale des difficultés rencontrées, en collaboration étroite avec la famille (suivi social, médical, activités culturelles ou sportives, ateliers d'expression ou encore différentes formes de soutien scolaire).



Retrouvez le plan sur le site du ministère : www.education.gouv.fr/cid84031/tous-mobilises-pour-vaincre-decrochage-scolaire.html



Depuis 10 ans, la région Centre Val-de-Loire a placé la lutte contre le décrochage scolaire au cœur de ses priorités. Plusieurs dispositifs ont été mis en place : "Assure ta rentrée", "Assure ton année"...

www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueil/etoile/orienter/sorienter/sorienter-dans-ses-etudes/Assure_1

Des réponses individualisées et pluridisciplinaires sont apportées aux jeunes en difficulté aux travers d'**alliances éducatives entre établissements scolaires et partenaires externes** (représentants de l'action pédagogique, éducative, médico-sociale, associations, etc.) dans les territoires qui ne sont pas pourvus de programme de réussite éducative (PRE).

Toutes les potentialités du **numérique** seront utilisées pour faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe, accompagner les parcours et développer de nouvelles modalités d'apprentissage adaptées aux jeunes présentant des risques de décrochage.

■ Une nouvelle chance pour se qualifier

Une **plus grande modularité des formations et une plus grande souplesse des parcours** sont expérimentées.

La **conservation des notes du baccalauréat**.

Les candidats, qu'ils se présentent à l'examen sous statut scolaire ou non-scolaire, ayant échoué à l'examen, pourront, à partir de la session 2016, demander le bénéfice de la conservation des notes égales ou supérieures à 10, pendant les cinq sessions suivantes.

→ Le rôle des régions

Les régions ont un rôle déterminant à jouer dans la lutte contre le décrochage.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, elles pilotent les services publics régionaux de l'orientation (SPRO) qui coordonnent les centaines d'organismes répartis sur tout le territoire. Dans ce cadre, les actions de prise en charge des jeunes sortis sans qualification sont coordonnées par les régions en lien avec les autorités académiques.

L'État et l'Association des Régions de France ont signé un protocole d'accord pour la prise en charge des jeunes sortant de formation initiale sans qualification le 29 juillet 2015.

Ce protocole vise à renforcer les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), qui permettent de coordonner l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la recherche de solutions personnalisées pour les jeunes de plus de 16 ans ayant quitté le système de formation initiale sans diplôme.

La **possibilité de préparer une nouvelle fois le baccalauréat dans le même lycée**.

À compter de la rentrée scolaire 2016, les élèves ayant échoué aux examens des filières générale, technologique et professionnelle (baccalauréat, BT, BTS, CAP) seront autorisés à les préparer à nouveau dans l'établissement dans lequel ils étaient précédemment scolarisés.

Tous les jeunes de 15 à 18 ans risquant de sortir sans diplôme ou sans qualification d'un établissement du second degré pourront bénéficier d'un **parcours aménagé de "stagiaire de la formation initiale"**. Le jeune conservera le statut scolaire de son établissement d'origine et bénéficiera d'un accompagnement personnalisé.

Des **structures de remédiation innovantes** seront mises en place au sein d'établissements "classiques" pour permettre la réussite des élèves et l'essaimage des pratiques pédagogiques efficaces.

Afin d'encourager les jeunes en situation de décrochage à réintégrer un cursus de formation, un abondement des heures de formation disponibles dans leur **compte personnel de formation (CPF)** leur sera proposé lors de leur prise en charge par un référent de leur plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Il prévoit que les autorités compétentes au plan régional s'accorderont sur :

- la définition de la future carte des plates-formes pour leur territoire,
- la désignation des responsables des plates-formes,
- un objectif quantitatif et qualitatif en termes de prise en charge et de solutions apportées aux jeunes,
- les ressources dédiées au fonctionnement des plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), en cohérence avec les fonds européens qui pourraient être mobilisés,
- un dispositif de suivi et d'évaluation commun,
- des modalités de pilotage et d'articulation avec les acteurs concernés.

La déclinaison régionale de ce protocole a été signée en région Centre-Val de Loire le 24 septembre 2015 :

www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueil/etoilepro/emploientreprises/orientation-insertion/articles-orientation-insertion/lutte-contre-decrochage-scolaire-signature-convention-region-centre-val-de-loire

Décrochage scolaire, persévérance, de quoi parle-t-on ?

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme.

Ce processus intervient le plus souvent dès la fin de la scolarité obligatoire et concerne majoritairement les garçons et les élèves en filière professionnelle.

L'Union européenne utilise la notion de "sortants précoces" pour qualifier les jeunes en situation de décrochage. Il s'agit des jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des 4 semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle.

Un "décrocheur" tel qu'il est défini dans le système éducatif français est un jeune de plus de 16 ans scolarisé l'année précédente dans un établissement de l'Éducation nationale (public ou privé sous contrat) ou de

l'Agriculture, et sorti sans avoir obtenu le diplôme correspondant au cursus scolaire dans lequel il était inscrit et non scolarisé, ou non inscrit en apprentissage l'année scolaire en cours ou à la date d'observation.

Le décrochage est un phénomène complexe dont les causes peuvent être multiples et différentes selon les élèves. Celui-ci commence souvent dès le primaire.

Du point de vue de l'élève, le décrochage peut être perçu comme un désinvestissement de sa scolarité, une « démotivation », se traduisant par des absences ou d'autres problèmes de vie scolaire, une baisse des résultats, un mal-être à l'école...

Le ministère a réalisé une infographie permettant de comprendre le processus du décrochage.



La fabrique du décrochage (infographie) :

www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html

Qu'est-ce que la persévérance ?

La persévérance scolaire se situe dans le cadre de la prévention du décrochage. Elle renvoie aux efforts constants déployés par les élèves ainsi que par les équipes pédagogiques pour favoriser l'apprentissage au quotidien et l'obtention d'un premier diplôme. Le travail sur l'estime de soi est au cœur de la persévérance scolaire.

Parler de persévérance scolaire plutôt que de décrochage est une manière de repenser le phénomène et d'appréhender différemment le travail au sein même de l'établissement scolaire.

Les actions et dispositifs pour vaincre le décrochage

De nombreux dispositifs pédagogiques d'accompagnement des élèves peuvent être utilisés par les équipes éducatives en fonction du niveau de l'élève et des besoins identifiés. Il existe également divers dispositifs de remédiation pour les élèves décrocheurs ou en voie de décrochage en fonction du profil et des besoins des jeunes, dispositifs relevant de l'Éducation nationale ou des acteurs interministériels et associatifs.

→ Remédier aux difficultés scolaires

Pour les élèves présentant des difficultés scolaires, des aménagements de scolarité sont mis en place pour les aider à réussir et à persévérer, et ainsi mieux répondre à leurs besoins éducatifs particuliers.

Au cas par cas, selon la situation de l'élève, ces aménagements sont divers :

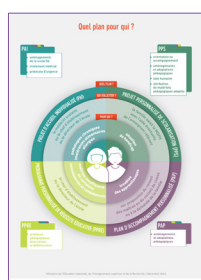
- aide aux devoirs,
- soutien en petits groupes (notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé),
- évaluations aménagées selon la situation de l'élève (oral privilégié ou orthographe

non prise en compte, évaluation plus courte)...

Ces aménagements peuvent être accompagnés de matériels spécifiques : accès aux photocopieurs, scanner portable, ordinateur portable pour alléger la prise de notes...

Il existe différents cadres pour mettre en place ces aménagements :

- le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) s'adresse aux élèves présentant des troubles des apprentissages (notamment des troubles "dys"),



Pour en savoir plus sur ces dispositifs : cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/37/3/DP-Ecole-inclusive-livret-repondre-aux-besoins_373373.pdf

Les réseaux de l'éducation prioritaire (REP et REP+) ont pour but de réduire l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Des modalités d'accompagnement des élèves leur sont spécifiques.

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html

- les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) s'adressent aux élèves en difficulté scolaire. Dans le cadre de la liaison entre CM2 et 6^e, le PPRE est dit "passerelle".

Pour les élèves manifestant des difficultés scolaires importantes et durables, pour lesquels des aménagements de scolarité dans le cadre d'un PAP ou d'un PPRE sont insuffisants, l'enseignement adapté offre un cadre leur permettant de progresser. Cet enseignement est dispensé dans les collèges au sein des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEG-

PA), et dans des établissements dédiés, les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

De la 6^e à la 3^e, les élèves sont moins nombreux en classe, permettant ainsi une aide personnalisée selon le rythme d'apprentissage de chacun. Les programmes diffèrent entre enseignement adapté et non adapté, ce dernier incluant une part plus importante de découverte professionnelle et de stages. Il mène essentiellement au CAP, néanmoins des poursuites en baccalauréat professionnel sont possibles.

→ Remédier aux difficultés de vie scolaire

■ Les dispositifs relais sont des classes qui accueillent, de façon temporaire, des élèves de collège présentant des difficultés de vie scolaire. Ces dispositifs allient pédagogie par petit groupe et remise à niveau scolaire, permettant ainsi aux élèves de "raccrocher" vers une classe ordinaire.

■ Certains établissements spécialisés extérieurs au collège accueillent des élèves présentant d'importants troubles du comportement : c'est le cas des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

(ITEP). L'Éducation nationale est ici associée à d'autres structures : maison départementale des personnes handicapées (MDPH), protection judiciaire de la jeunesse, protection de l'enfance, entre autres. Les ITEP s'adressent aux élèves nécessitant une prise en charge thérapeutique relative à leurs troubles du comportement. Ils proposent une scolarité aménagée, et une importante prise en charge éducative.

→ Les dispositifs préprofessionnels

Ces dispositifs préparent les élèves à poursuivre leurs études en voie professionnelle (CAP ou Bac pro) ; néanmoins, la voie générale ou technologique n'est pas interdite d'un point de vue réglementaire et peut être appréciée au regard du niveau scolaire de l'élève.

Ils allient enseignement en moindre effectif, programmes et pédagogie adaptés, enseignements de découverte professionnelle et stages.

■ Les 4^e et 3^e de l'enseignement agricole se font en lycée agricole et permettent de découvrir plus spécifiquement les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et du service en milieu rural. Des poursuites dans d'autres domaines sont également possibles.

■ Les 3^e préparatoires aux formations professionnelles (3^e prépa-pro) se font en lycée professionnel, dans l'académie d'Orléans-Tours.

■ Les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) proposent un rythme d'alternance entre cours et stages. Le DIMA prépare généralement à une poursuite d'études en apprentissage, des poursuites en lycée professionnel sont également possibles.

■ Le parcours aménagé de formation initiale permet à un jeune de conserver le statut scolaire tout en bénéficiant d'une importante immersion en milieu professionnel.

■ Dans certains cas, des périodes d'immersion en milieu professionnel peuvent être proposées aux élèves de collège et de lycée, en dehors des stages obligatoires, afin de prévenir des sorties précoces du système scolaire.



Pour plus de détails concernant ces dispositifs, vous pouvez consulter nos publications "Infos + pratiques", accessibles à l'adresse suivante : www.onisep.fr/Mes-Infos-regionales/Centre/Publications/Info-Pratique

NOUVEAU

Le parcours aménagé de formation initiale vise à prévenir l'abandon scolaire précoce. Ce nouveau parcours formalise et encadre la possibilité donnée à un jeune, repéré comme en risque ou en situation de décrochage, de pouvoir "respirer" et prendre du recul en sortant temporairement du milieu scolaire et/ou de l'établissement, tout en intégrant des activités encadrées, proposées par l'établissement ou par le jeune lui-même.

Le jeune conserve le statut scolaire et les droits qui lui sont associés (couverture maladie, bourse..) durant toute la durée du parcours, qui ne peut excéder un an. Il s'agit donc

d'une "parenthèse" dans le parcours du jeune, qui doit pouvoir ensuite revenir au lycée sans conséquence négative sur la poursuite de ses études.

La mise en œuvre de cette mesure est expérimentée dans plusieurs académies à la rentrée 2015. Elle a vocation à être généralisée au plus tard durant l'année scolaire 2016-17. Ce parcours est destiné à des jeunes volontaires scolarisés dans un établissement du second degré âgés de 15 ans minimum, et en particulier à des jeunes de 16 à 18 ans, tranche d'âge pour laquelle peu de dispositifs de lutte contre le décrochage existent.

→ Les dispositifs de remobilisation ou d'accès à la formation

Des dispositifs professionnels, donnant accès à la qualification rapidement, peuvent être des solutions adaptées à certains élèves en décrochage scolaire.

■ La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et les réseaux formation qualification emploi (FOQUALE) regroupent des personnels spécialisés dans la prévention du décrochage scolaire, et proposent des dispositifs spécifiques permettant aux élèves en situation de décrochage de retourner en formation ou d'accéder à la qualification.

Pour en savoir plus : www.ac-orleans-tours.fr/orientation/decrochage_scolaire/mlds/

■ "Accroche-toi, décroche ton bac !" Ce dispositif de type micro-lycée situé au lycée Benjamin Franklin d'Orléans accompagne des jeunes triplants de Terminale en vue de l'obtention du bac, afin d'envisager ensuite une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou vers un autre parcours de formation ou un emploi.

■ Le droit au retour en formation initiale et la durée complémentaire de formation qualifiante sont des cadres réglementaires permettant aux jeunes adultes ayant quitté le système scolaire d'y revenir pour accéder à la qualification.

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr/cid84501/droit-au-retour-en-formation-initiale-pour-les-16-25-ans-publication-des-decrets-relatifs-a-la-duree-complementaire-de-formation-qualifiante-et-a-la-formation-des-sortants-sans-qualification-professionnelle.html

■ La possibilité de se former existe tout au long de la vie, au sein de l'Éducation nationale (dans les GRETA) comme dans d'autres structures. De même, il existe des structures d'aide à l'orientation et de conseil en formation tout au long de la vie, coordonnées au sein des services publics régionaux de l'orientation (SPRO).

Pour en savoir plus en région Centre-Val de Loire : www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoile/SPRO

■ D'autres dispositifs existent, comme les Établissements pour l'insertion dans l'emploi (Epidé www.epide.fr) ou les Écoles de la deuxième chance (E2C www.reseau-e2c.fr).

■ Il existe par ailleurs des dispositifs spécifiques favorisant l'accès à l'emploi chez les jeunes, par exemple :

- le service civique www.service-civique.gouv.fr/

- le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12289

- le dispositif Déclik pour l'action www.afpa.fr/article/-/asset_publisher/details/content/l-afpa-donne-une-deuxieme-chance-a-2000-jeunes-sortis-du-systeme-scolaire

- la garantie jeunes www.gouvernement.fr/action/la-garantie-jeunes

- les emplois d'avenir www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24438

- en région Centre-Val de Loire, le dispositif "Parcours Gagnant" vise à sécuriser le parcours de professionnalisation des jeunes en leur facilitant d'une part l'accès à l'apprentissage et en leur proposant, d'autre part, la possibilité de poursuivre leur formation en cas de rupture de leur contrat d'apprentissage.



Pour les jeunes décrocheurs ou en risque de décrochage ; pour les parents inquiets car leur enfant est en difficulté, l'Onisep propose le service Ma seconde chance.

Géolocalisation des professionnels de l'orientation, établissements et structures innovantes pour reprendre des études, tchat en ligne avec des conseillers, témoignages... Ma seconde chance propose aux jeunes toutes les solutions pour raccrocher.

<http://masecondechance.onisep.fr>



<http://reviensteformer.gouv.fr/>

		Persévérance- prévention (tous les élèves) <i>Exemples de dispositifs</i>	Remédiation pour les élèves "à risque" ou en situation de décrochage	Remédiation pour les élèves décrocheurs (descolarisés)	
				Éducation nationale	hors Éducation nationale
Jeunes de moins de 16 ans	1 ^{er} degré	<p>Activités pédagogiques complémentaires (APC)</p> <p>Accompagnement éducatif</p> <p>Dispositif Plus de maîtres que de classes</p> <p>Scolarisation des enfants de moins de 3 ans</p>	<p>Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) passerelle</p> <p>Stages de remise à niveau durant les vacances scolaires</p> <p>Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)</p>		
	2 nd degré	<p>Ecole ouverte</p> <p>Accompagnement personnalisé</p> <p>Accompagnement éducatif</p> <p>Classes sans notes</p> <p>Cordées de la réussite</p> <p>Evaluation positive</p>	<p>Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)</p> <p>Référent décrochage scolaire</p> <p>Entretien de situation</p> <p>Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)</p> <p>Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)</p> <p>Enseignement général et professionnel adapté (SEGPA et EREA)</p> <p>Dispositifs relais</p> <p>Dispositifs préprofessionnels : 4^e et 3^e de l'Enseignement agricole, 3^e prépa-pro, Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)</p> <p>Parcours aménagé de formation initiale (15 ans minimum)</p>		
Jeunes de 16 à 25 ans		<p>Accompagnement personnalisé</p> <p>Cordées de la réussite</p> <p>Orientation active</p> <p>Plan Licence</p> <p>Projet personnel et professionnel (PPP)</p>	<p>Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)</p> <p>Référent décrochage scolaire</p> <p>Entretien de situation</p> <p>Stages passerelle, stage de remise à niveau, tutorat</p> <p>Parcours aménagé de formation initiale</p> <p>Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)</p> <p>Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)</p>	<p>Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI)</p> <p>Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)</p> <p>Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)</p> <p>Actions MLDS</p> <p>Droit au retour en formation initiale</p> <p>Durée complémentaire de formation qualifiante</p> <p>Accroche-toi, décroche ton bac</p> <p>Assure ton année</p> <p>+ de 18 ans : GRETA</p> <p>Atelier de pédagogie personnalisée (APP)</p>	<p>CIVIS</p> <p>Service civique</p> <p>Garantie jeunes</p> <p>Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epipe)</p> <p>Écoles de la 2^e chance</p> <p>Déclic pour l'action</p> <p>Emplois d'avenir...</p> <p>Parcours gagnant</p> <p>Accroche-toi, décroche ton bac</p> <p>Assure ton année</p> <p>+ de 18 ans : Formation continue (hors GRETA)</p>



La semaine de la persévérance scolaire dans les départements

Pour cette première édition dans l'académie d'Orléans-Tours, la semaine de la persévérance scolaire se déroulera du **15 au 25 mars 2016**. Elle est organisée conjointement par le Service académique d'information et d'orientation/Délégué académique du décrochage à l'insertion, les inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation, la Cellule académique recherche, développement, innovation, expérimentation (CARDIE) en lien avec le Cardie Tour et le Pôle Établissements Vie Scolaire. Des manifestations d'une demi-journée auront lieu dans chaque département.

■ Cher : mardi 15 mars après-midi

Lieu : Lycée Jacques Coeur à Bourges

Public :

- personnels de l'Éducation nationale
- parents d'élèves
- partenaires

Déroulé : stands (espace parents, Folios, motivation et accrochage scolaire, l'innovation au service de l'accrochage) et table ronde

Pilote : Luc Van-Couwelaar, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation DSDEN du Cher

■ Eure-et-Loir : vendredi 25 mars après-midi

Lieu : Lycée Silvia Monfort à Luisant

Public :

- personnels de l'Éducation nationale
- parents d'élèves
- partenaires

Déroulé : intervention de la compagnie de théâtre "Marcarade", éléments de contexte, persévérance, innovation.

Pilote : Pascal Delpech, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation DSDEN de l'Eure-et-Loir

■ Indre : vendredi 18 mars après-midi

Lieu : Lycée Blaise Pascal à Châteauroux

Public :

- personnels de l'Éducation nationale
- parents d'élèves
- partenaires

Déroulé : éléments de contexte, état des lieux, témoignages de partenaires et tables rondes

Pilote : Laurent Pinault, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation DSDEN de l'Indre

■ Indre et Loire : mardi 22 mars après-midi

Lieu : Lycée professionnel d'Arsonval à Joué-Lès-Tours

Public :

- personnels de l'Éducation nationale
- parents d'élèves
- partenaires

Déroulé : présentation d'actions et ateliers d'approfondissement sur le traitement de l'absentéisme, la coéducation et la remédiation

Pilote : Hélène Gervais, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation DSDEN d'Indre-et-Loire

■ Loir-et-Cher : jeudi 24 mars après-midi

Lieu : Lycée Camille Claudel à Blois

Public :

- personnels de l'Éducation nationale
- parents d'élèves
- partenaires

Déroulé : tables rondes : l'élève, la pédagogie, la structuration...

Pilote : Fabien Picavez, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation DSDEN du Loir-et-Cher

Un séminaire sur la prévention du décrochage aura également lieu le lundi 21 mars 2016 de 14h à 17h à l'INSA Centre Val de Loire de Blois.

■ Loiret : lundi 21 mars après-midi

Lieu : Lycée Jean Zay à Orléans

Public :

- personnels de l'Éducation nationale
- parents d'élèves
- partenaires

Déroulé : 20 stands présentant des actions (témoignages de pratiques innovantes, expérimentation, Folios...)

Pilote : Agnès Boutet, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation DSDEN du Loiret



"Accrochage scolaire, persévérons !" est une vidéo qui présente le travail effectué dans 4 collèges de l'académie : Rosa Parks à Châteauroux, Honoré de Balzac à Châteaudun, Jean Renoir à Bourges et Jean Moulin à Saint Amand-Montrond. Des pistes pour accompagner les élèves potentiellement décrocheurs.

www.ac-orleans-tours.fr/actualites/detail/periode/2013/mars/article/accrochage-scolaire-perserverons/

Les actions en département feront l'objet d'une actualisation régulière sur le site de l'Onisep Centre.

Contacts et ressources utiles

→ Les contacts

■ Le délégué académique du décrochage à l'insertion (DADDI) : Thierry Chelot

■ Les centres d'information et d'orientation (CIO) de l'académie :

www.ac-orleans-tours.fr/orientation/les_services_dinformation_et_dorientation/centres_dinformation_et_dorientation/les_cio_de_lacademie/

■ La mission de lutte contre le décrochage scolaire académique (MLDS)

Coordonnateur académique : Thierry Chelot ce.mgisaio@ac-orleans-tours.fr

Coordonnateurs départementaux ou de bassins 2015-2016

Cher :

Nadia Tadrast hamadene18@netscape.net

Eure et Loir :

Josiane Seigneur mgi28@ac-orleans-tours.fr

Indre :

- Châteauroux : Isabelle Carion isabelle.carion@ac-orleans-tours.fr

- Issoudun : Sylvain Duthin sylvain.duthin@ac-orleans-tours.fr

- Argenton/Le Blanc : Stéphane Cintrat stephane.cintrat@ac-orleans-tours.fr

Indre et Loire :

Dominique Jacquot dominique.jacquot@ac-orleans-tours.fr

Loir et Cher :

- Romorantin Lanthenay : Pascaline Magres pascaline.magres@ac-orleans-tours.fr

- Vendôme : Marion Corneille marion.corneille@ac-orleans-tours.fr

- Blois : Sandra Delamare sandra.delamare@ac-orleans-tours.fr et Frédéric Mazé fred_maze@yahoo.fr

Loiret :

Fatima Maaroufi fatima.maaroufi@ac-orleans-tours.fr

■ Le réseau missions locales

Retrouvez les coordonnées sur le site Etoile : www.etoile.regioncentre.fr

■ La Région Centre-Val de Loire

Benjamin Vetelé, Chargé de mission Direction des Politiques d'Orientation et de Formation
Benjamin.VETELE@regioncentre.fr

→ Les documents/pages à consulter

■ La lutte contre le décrochage scolaire sur le site du ministère

www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html

■ Le décrochage scolaire sur le site du gouvernement

www.gouvernement.fr/action/le-decrochage-scolaire

■ Le site de l'académie d'Orléans-Tours

www.ac-orleans-tours.fr/orientation/decrochage_scolaire/

■ Le site de la Cellule académique recherche, développement, innovation et expérimentation (CARDIE)

www.ac-orleans-tours.fr/arts_et_culture_international_innovation/cardie_innovation_et_experimentation/

■ Dossier d'autoformation de l'ESEN

www.esen.education.fr/fr/ressources-par-theme/priorites-nationales/decrochage-scolaire/

■ Rapport de la Cour des comptes " Les dispositifs et les crédits mobilisés en faveur des jeunes sortis sans qualification du système scolaire"

www.ccomptes.fr/Accueil/Publications/Publications/Les-dispositifs-et-les-credits-mobilises-en-faveur-des-jeunes-sortis-sans-qualification-du-systeme-scolaire

■ Rapport "Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire"
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/24/2/MAP_Decrochage_Rapport_final_369242.pdf

→ Les textes

■ Dispositions du code de l'éducation relatives à la préparation aux examens des lycées et à la délivrance du baccalauréat : modification

Décret n°2015-1351 du 26 octobre 2015 - J.O. du 27 octobre 2015 : www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94734

■ Protocole d'accord entre l'ARF et l'Etat concernant la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle-protocole d'accord du 13 août 2015 : www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91464

■ Durée complémentaire de formation qualifiante prévue à l'article L. 122-2 du code de l'éducation

décret n° 2014-1453 du 5 décembre 2014 : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=38BAB831BBBCEB2C78B2B153ED9E02DB.tpdila24v_2?cidTexte=JORFTEXT000029851757&categorieLien=id

■ Formation professionnelle des jeunes sortant sans qualification professionnelle du système éducatif

décret n° 2014-1454 du 5 décembre 2014 : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=38BAB831BBBCEB2C78B2B153ED9E02DB.tpdila24v_2?cidTexte=JORFTEXT000029851764&categorieLien=id

■ Formation professionnelle, emploi et démocratie sociale

loi n°2014-288 du 5 mars 2014 : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028683576

■ Orientation et programmation pour la refondation de l'École de la République

loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027677984&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

■ Mise en place des réseaux formation qualification emploi (FOQUALE)

circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013 : www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71326

■ Lutte contre le décrochage scolaire

circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011 : www.education.gouv.fr/cid54962/mene1101811c.html

■ Code de l'éducation - Objectifs et missions de l'enseignement scolaire

Articles L122-2 et 122-4 : www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=262FF84DEDCE8EA6D81472B9BF2E27AD.tpdjo17v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006166562&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20141218



Onisep Centre
 55 rue Notre Dame
 de Recouvrance
 BP 40 609,
 45016 Orléans cedex 1
 Tel : 02 38 42 16 42
 courriel : droorleans@onisep.fr

Directeur de la publication :
 George ASSERAF

Pédagogie - Édition :
 Onisep Orléans 2016

